

COMPTE-RENDU DU 22/04/2021

Début de séance 19h10

Présents : André BILLOTTE, Jérôme CONVERSET, Fabrice HALLER, Stéphane JANOT, Françoise KAMERER, Eugène LECOUFFE, Olivier MONNIER, Claude VUILLEMIN.

Absent excusé : Sylvie GROSDÉMOUGE (procuration à Claude ARMBRUSTER), Marcel TAVERNIER

Secrétaire de séance : Fabrice HALLER

Ordre du jour :

DELIBERATIONS

- 1 **Approbation du compte-rendu de la séance du 08/04/2021**
- 2 **Projet de création d'une desserte forestière**
- 3 **Cartes jeunes**

QUESTIONS DIVERSES

- 1 **Toiture du lavoir**
- 2 **Groupe de travail RIFSEEP et remplacement d'agent**

DELIBERATIONS

1 Approbation du compte-rendu de la séance du 08/04/2021

Le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu du 08/04/2021 et demande s'il y a des remarques. Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité.

Pour : 10

2 Création d'une desserte forestière

Le maire expose qu'un projet de création d'une desserte forestière, située en bas de la rue du moulin brisse, a été envisagé par les communes de Crevans, Secenans et Granges-le-Bourg.

Cette desserte va servir au débardage et stockage des bois de Crevans et Secenans et à l'accès à la source de la Bube pour Granges-le-Bourg.

Le montant estimatif de la création de cette desserte forestière est de 25 141.68 € HT (montant estimatif des travaux et de la maîtrise d'œuvre) partagé en 3, une subvention de 40 % est attendue ce qui reviendrait à chaque commune à 5 028 € HT environ.

Une convention sera signée entre les 3 parties et les frais d'entretien de cette desserte pourraient être divisés en 3. Afin de faciliter cette opération, la commune de Secenans piloterait le projet, accompagnée par l'ONF.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de création et ses dépenses
- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage à la commune de Secenans
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier ainsi que la convention
- **APPROUVE** le partage des frais d'entretien de la desserte en 3
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Pour : 10

3 Cartes jeunes

Le Maire expose que la distribution des cartes jeunes fonctionne bien dans le village (10 cartes ont été offertes et 3 ont été vendues à 6 € pour l'année 2020-2021), il propose donc de reconduire l'opération pour 2021-2022.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de :

-RECONDUIRE l'opération pour 2021-2022

-FIXER les prix des cartes jeunes pour les habitants de Granges-le-Bourg :

- Jusqu'à 18 ans : **gratuite**
- + de 18 ans : **6 €**
- Pour les extérieurs : **8 €**

Pour : 10

QUESTIONS DIVERSES

1 Toiture du lavoir

La toiture du lavoir n'a pas été prise en compte dans les devis de l'association AIIS INTERM'AIDE parce qu'elle n'a pas de couvreur.

Un devis a été demandé pour la couverture mais nous sommes en attente de l'architecte des bâtiments de France pour savoir quelles tuiles utiliser.

2 Création d'un groupe de travail pour la mise en place du RIFSEEP et le recrutement de l'agent technique

Un groupe de travail, composé de 4 ou 5 conseillers municipaux, va être constitué pour préparer la mise en place du RIFSEEP et pour procéder au recrutement d'un agent technique suite au départ en retraite de l'agent actuel.

Le CDG 70 va être contacté afin d'appuyer la commune dans sa recherche et aider le groupe de travail à préparer au mieux ce recrutement.

Fin de séance à 20h00.